



CONSEIL

Gestion des risques liés aux batteries

Sécurité incendie

Sécurité

CODE PRODUIT

B1903

Thématique

Accompagner et aider l'entreprise en matière de prévention concernant les batteries des équipements de travail et engins électriques conformément aux exigences du Code Bien-Être.

Objectifs

- Prévenir les accidents lors de la manipulation, la recharge, l'entretien, la maintenance et le stockage des batteries présentes dans les équipements de travail et/ou engins électriques au sein de votre entreprise.
- Intervenir rapidement et efficacement en cas de tout début d'incendie ou d'explosion pour éviter la propagation et assurer la sécurité des occupants des lieux.
- Atténuer les effets nuisibles d'un incendie.

Programme

La gestion des risques des batteries électriques répond spécifiquement à l'obligation de réaliser un dépistage des risques au niveau de l'organisation dans son ensemble, au niveau de chaque groupe de postes de travail ou de fonction et au niveau de l'individu (Art. I.2-6).

L'intervention se déroule comme suit :

- Réunion préparatoire pour déterminer les zones concernées par l'analyse, ainsi que les équipements concernés (batteries de voitures, d'engins de levage, de vélo ou de trottinettes).
- Établissement des mesures de prévention.

Méthode

Différents points seront abordés pendant la visite concernant les batteries sur les lieux de travail. Ceux-ci permettront d'explorer entre autres les thèmes suivants :

- La manipulation
- La recharge
- L'entretien
- La maintenance
- Le stockage

Les risques suivants seront envisagés :

- Incendie
- Explosion
- Electriques,
- Chimiques
- Toxicologiques

Ce système d'évaluation permettra enfin d'établir des priorités de mise en œuvre en ce qui concerne les mesures de prévention collectives et individuelles.

Public

Toutes les entreprises.